

## **La Femme dans la Société moderne ...<sup>(1)</sup>**

### **La femme dans l'industrie:**

Opprimée dans la famille, la femme devait l'être dans la société, et, à cet égard, l'égoïsme des civilisations ne le cède point à celui de la barbarie. Si les africaines, par exemple, considérées et traitées comme des bêtes de rapport, sont astreintes par leurs maîtres aux plus pénibles et aux plus répugnantes besognes, les européennes ne sont-elles pas également obligées d'acheter leur existence au prix des pires fatigues? Il faut au moraliste un fonds inépuisable de scepticisme pour reprocher aux peuples sauvages la sujétion sous laquelle ils courbent la femme quand il a le spectacle des filles de sa race condamnées au servage industriel. De même que la polygamie, dont nous avons constaté l'existence dans tous les pays civilisés, ne peut être qu'arbitrairement et conventionnellement envisagée comme la caractéristique des peuples enfants, de même l'abus du travail féminin, que les hommes de race blanche ne se font point scrupule de commettre, ne doit plus être réputé l'attribut des hommes de couleur. On affirme même, à ce sujet, que si la femme sauvage n'est autorisée à prendre son repas qu'après avoir servi celui de son mari, du moins reçoit-elle une subsistance égale à ses besoins et que le maître ne lui dispute pas, tandis que l'ouvrière d'Europe et d'Amérique ne retire de son travail qu'une alimentation insuffisante et, plus généralement, une existence précaire. ...

Quant à ce travail, est-il, comme tendraient à le faire croire les malédictions prononcées par les hommes civilisés contre la barbarie africaine, plus doux, plus, humain, si l'on peut ainsi dire, que celui des femmes sauvages? Il ne sera peut-être pas sans intérêt d'ouvrir une étude sur les conditions du travail féminin dans les sociétés modernes par un tableau rapide de ces conditions chez les peuples enfants; on possédera ainsi des éléments de comparaison entre la cruauté dont notre continent accuse la barbarie et la grandeur d'âme qu'il se targue de posséder lui-même. Chez presque tous les hommes de couleur, les soins domestiques incombent à la femme. C'est elle qui fabrique les nattes, façonne les poteries, retourne le sol et porte les fardeaux. L'homme se livre à la chasse ou à la pêche. Les Shekianis, comme tous les peuples sauvages, professent le mépris du travail agricole et l'abandonnent, avec les autres besognes, aux femmes et aux esclaves (2). Les Ashiras font de même. Dans l'Ouganda, les femmes ne sont condamnées aux travaux pénibles qu'en punition d'une faute grave (3). Pour les Latoukas, la femme n'a de valeur qu'à proportion de sa force physique. Elle prépare la farine va puiser l'eau: à un mille de la ville de Tarrangollé, dans des jarres contenant quarante-cinq litres, ramasse le bois de chauffage, cimente le plancher du domicile conjugal, fait cuire les aliments et propage l'espèce. Une jeune femme, vigoureuse, de bonne mine, capable de porter une lourde cruche d'eau, vaut dix vaches. Véritable esclave, son prix est à ce titre (4). Dans l'Ounyororo, les femmes exécutent les travaux des champs. Chez les Diours, ce sont elles qui bâtissent les habitations (5). Au Dahomey, tandis que l'homme boit, fume ou dort, la femme fabrique l'huile de palme, recueille le bois, prépare les repas (6). Les Achantis ne s'occupent qu'à faire la guerre, abandonnant aux femmes, tous les autres travaux.

(1) Tiré du *Testament d'un Révolutionnaire* ouvrage en préparation. - Cf. Revue Socialiste, mai 1894.

(2) P. du Chaillu, *Voyage dans l'Afrique occidentale*, 1856-59.

(3) S. Baker, *Découverte de l'Albert-Nyanza*, 1861-65.

(4) J.H. Speker, *Voyage aux Sources du Nil*, 1860.

(5) Dc. G. Schweinfurth, *Voyage à l'Ouest du Nil Blanc*, 1868-71.

(6) Dc. Répin, *Voyage au Dahomey*.

Ces usages blessent incontestablement l'hypocrite, délicatesse et l'avalissante galanterie dont les peuples civilisés affectent d'entourer la femme. Aussi est-il de bon ton, à Paris et à Londres comme à New-York, de prêcher la croisade contre une barbarie "qui semble défier l'humanité". Ce qu'on ne voit pas, par exemple, ou plutôt ce qu'on ne veut pas voir, ce sont, dans les campagnes d'Europe, les femmes courbées sur le sillon côte à côte de l'homme, travaillant comme lui aux labours, aux hersages, à la fenaison, à la moisson, à la vendange. L'auteur a connu en France, dans l'arrondissement de Châteaubriant, des cultivateurs réduits par la misère à prendre le rabot et l'herminette du menuisier et à laisser à leurs femmes la charrue et la herse. Ce qu'on ne voit pas davantage, ce sont ces jeunes hommes des villes, qui, valides et robustes, coulent leurs journées au café ou sur les champs de courses, se montrent dans tous les lieux de plaisir, y font la conversation sur les promenades publiques, étalent, en un mot, leur paresse et leur inutilité, pendant que des femmes, des jeunes filles coûrent affairées, de lourds paquets sous le bras, à l'accomplissement d'une tâche exténuante, à la conquête d'une existence sans repos et sans joies. On s'indigne que les Latoukas évaluent à dix vaches le prix d'une femme; mais ne l'évalue-t-on pas de même en pays civilisés? Et quoi donc, sinon la différence de prix, distingue sur ce point l'homme cultivé du sauvage? L'un a plus d'appétits que l'autre, voilà tout; et le premier exige pour, prendre femme plus d'or que le second n'offre de bestiaux. Telle est la supériorité de notre civilisation.

Mais, dit-on, à côté des hommes qui trafiquent ainsi de la femme, il en est d'autres... Sans doute, mais il est aussi des sauvages qui professent le respect de la dignité et de la faiblesse féminines et dont l'exemple pourrait servir aux meilleurs d'entre nous. Le trait le plus caractéristique des mœurs des Tibbous (peuple habitant la partie orientale du Sahara) est précisément la suprématie qu'ils accordent à leurs femmes. Chez les riverains du golfe de Papouasie, ce sont les hommes qui s'occupent des gros travaux de la terre; les femmes n'accomplissent aucune corvée (7). Une comparaison s'impose donc entre les pays de haute civilisation, où la science, l'éducation morale, le raisonnement ont atteint ou sont près d'atteindre leur point culminant, et les pays sauvages, où n'ont pénétré nul enseignement, nulle découverte, et cette comparaison démontre que nulle part encore la loi morale, submergée par les nécessités économiques, n'a pu prévaloir sur l'égoïsme, que, partout et simultanément, l'abus de la force, la passion de jouir, le déséquilibre social s'unissent en proportions diverses pour asservir, au mépris de l'éducation, la portion la plus faible de l'humanité.

### **L'extension du travail féminin:**

En thèse générale, la femme est l'esclave de l'homme. Quelle que soit sa condition sociale, patricienne, bourgeoise ou plébéienne, les lois, les coutumes et les mœurs l'obligent à recevoir de son compagnon appui matériel et protection morale. Réduite à sa propre énergie ou à ses propres ressources, tout paralyse ses efforts. Le monde l'écarte en suspectant son indépendance, ses actes sont envisagés sous les couleurs les plus défavorables, on ne lui pardonne pas d'avoir voulu se soustraire à la loi commune, et, circonstance curieuse, le blâme lui vient surtout des femmes, chez qui, l'empire des préjugés et des habitudes a étouffé l'instinctive rébellion contre le despotisme masculin. Mais si, du moins, il suffit aux femmes des hautes classes, pour échapper en partie à l'iniquité sociale de contracter un opulent mariage qui les fera reines par la toute-puissance de l'argent, les femmes des classes inférieures sont condamnées, mariées ou non, pour gagner leur propre subsistance ou pour ajouter au minime revenu, du ménage, à exercer elles-mêmes une profession, qui les éloigne du foyer, les étiole, nuit à leur fonction maternelle, et, par surcroît, favorise l'avalissement du salaire masculin.

La question du travail des femmes est assurément de celles qui ont le plus contribué à hâter l'éclosion de la question sociale. Du jour où les progrès de la mécanique eurent modifié les conditions générales du labeur et de l'existence, tant par la diminution de l'effort manuel que par l'abaissement du prix de vente des produits manufacturés, les industriels, toujours en quête de profits imprévus, se demandèrent si les conditions nouvelles n'exigeaient pas, pour que le capital conservât son mouvement ascensionnel, l'admission de la femme dans les ateliers. Etant donné que ses conditions physiologiques l'obligent à de périodiques repos et que, d'ailleurs, à égalité de temps, elle produit, suivant eux, moins que l'homme, il serait facile et justifiable de réduire son salaire, et de le réduire dans des proportions telles que, le déficit

(7) D'Albertis, *Voyage à la Nouvelle-Guinée*, 1875.

de sa production mis en compte, son admission laisserait encore au capital un excédant de gain sur le travail masculin et, point essentiel, assurerait à l'industrie, menacée par les exigences du prolétariat, une réserve de bras suffisante pour , entraver, dans une large mesure, le mouvement social.

Ce raisonnement plein de perfidie ne manquait pas de justesse, et les industriels ne tardèrent pas à l'appliquer. En 1869, le comte de Paris signalait qu'aux grandes forges de Merthyr Tydfil l'empilement des barres de fer martelées était exécuté par des femmes et, que ce travail, qu'aucun homme vigoureux et bien portant n'aurait consenti à faire pour moins de 2fr. 80, leur était payé un shilling (1 fr 25) par jour (8).

Il n'y a, du reste, aucun doute, que l'introduction de la femme dans l'industrie et dans les manufactures n'ait eu pour motif la faculté de lui payer un salaire inférieur à celui de l'ouvrier mâle. Le journal anglais *le Globe* a complaisamment constaté que la substitution des femmes aux hommes dans deux cents stations de chemins de fer avait permis de réaliser une économie annuelle de 30.000 livres sterling, le salaire moyen des femmes étant de 20 livres par an (500 francs), tandis que celui des hommes atteint 150 livres (3.750francs). Ainsi s'explique pourquoi, depuis quelques années, le travail féminin se généralise dans une proportion effrayante. Certaines contrées, il est vrai, se sont émues d'une situation si grosse de difficultés et font effort pour la modifier ou y porter remède. Dans l'Inde, les femmes sont exclusivement employées à la direction des machines. Leur journée normale dure de 7 heures à 5 heures et demie, mais elles peuvent à leur gré la continuer jusqu'à 9 heures ou l'abandonner avant 5 heures et demie. De même elles ont, *trois ou quatre jours par mois*, le droit de désertier la fabrique sans être obligées de fournir un certificat et sans avoir, par conséquent, à craindre de perdre leur emploi. En Russie, l'interdiction du travail de nuit prononcée en faveur des enfants s'étend aux femmes depuis 1886 et s'applique même aux textiles et aux tissages. Mais les contrées où se sont introduits ces usages sont en petit nombre, et la plupart des Etats d'Europe, inconscients du péril que couve la modicité du salaire accordé au travail féminin ou résolu peut-être à ne s'en émouvoir qu'en cas extrêmes, constatent avec une sorte de placidité l'envahissement incessant de l'industrie par la population féminine.

Le premier recensement des femmes employées dans les fabriques de Prusse été fait en 1892. Il comptait 567.234 ouvrières, parmi lesquelles 225.000 (39,6%) avaient de 16 à 21 ans. Sur le nombre total, 283.000 (50% environ) travaillaient dans l'industrie textile; 44.000 (7%) dans la confection; 38.000 (6.69%), dans la papeterie et la vannerie; 35.000 (6.6%) dans la poterie et la verrerie; 168.000 (29%) étaient réparties dans les autres industries (9).

D'après l'*Annuaire statistique de l'Empire d'Allemagne*, le nombre total des ouvriers allemands s'élevait, en 1891, à sept millions et demi environ, sur lesquels on comptait quatre millions et demi de femmes. En comparant au nombre total des ouvriers de chaque industrie celui des femmes employées, on constate que ces dernières forment toujours la majorité du personnel et qu'elles dépassent parfois du double le chiffre des ouvriers mâles. Le 20 mars 1894, le journal *le Peuple*, de Bruxelles, observait que «*la participation de l'élément féminin au travail industriel est un des traits caractéristiques du mouvement ouvrier pendant les dernières années*». A l'appui de cette observation, il publiait, en les commentant, les chiffres donnés par le recensement décennal anglais. Le nombre des femmes entrées dans l'industrie et le commerce anglais s'est élevé, pendant la période 1881-91, dans la proportion de 37 par 10.000 personnes, tandis que pendant le même laps de temps, la population mâle a vu son contingent ouvrier diminuer de 10 par 10.000. De ces chiffres il résulte tout d'abord que le nombre des ouvrières a subi une augmentation considérable . Mais la différence qui existe entre le nombre des ouvriers sortis et celui des ouvrières entrées démontre aussi, ou que le travail féminin est moins productif que le travail masculin et que, pour remplacer deux ouvriers il faut trois femmes, ou bien que les difficultés économiques s'aggravent au point de condamner au travail mercenaire des femmes qui en avaient été jusqu'alors dispensées. Ce qui tendrait à confirmer la dernière de ces hypothèses, c'est que, dans l'industrie des sachets en papier et des boîtes, le nombre des femmes a doublé tandis que celui des ouvriers restait stationnaire. Le rapport du gouvernement anglais signale l'accroissement du nombre des ouvrières dans les industries du vêtement et de la chaussure, dans le service médical (infirmières), dans le commerce de l'alimentation

(8) *Les Associations ouvrières en Angleterre*, V. p. 151, Paris, Germer-Baillièrre, 1809.

(9) *Journal trimestriel de statistique de l'Empire d'Allemagne*, 1894.

et dans certains services domestiques. Dans le commerce en général, les femmes sont trois fois plus nombreuses qu'antérieurement à 1881; le chiffre en a augmenté de moitié dans l'industrie du tabac et dans l'imprimerie (10).

On a recensé, l'année dernière, dans le grand-duché de Bade, 5.509 établissements d'industries diverses. Ces établissements comptaient 128.639 ouvriers, sur lesquels 84.408 hommes et 44.231 femmes. Au point de vue de l'âge, les ouvriers des deux sexes se divisaient ainsi: 212 travailleurs (97 hommes, 115 femmes) ayant moins de 14 ans; 10.843 (5.232 hommes, 5.611 femmes), ayant de 14 à 15 ans; 33.633 (18.848 hommes, 14.785 femmes), de 16 à 20 ans; 76.050 (53.944 hommes, 22.106 femmes), de 21 à 50 ans, et 7.901 (6.287 hommes, 1.614 femmes), ayant plus de 50 ans. D'après ces chiffres, le rapport du nombre des ouvriers des deux sexes ayant moins de 20 ans au nombre total des ouvriers adultes, est de 34,7%; celui des femmes et des jeunes filles mineures aux apprentis de l'autre sexe, de 45,9%; celui des femmes et des jeunes filles mineures au nombre total des apprentis et des adultes mâles, de 24,5%, et, enfin, le rapport du nombre absolu des femmes au nombre absolu des hommes, est, de 52.4% (11).

En France, s'il faut en croire certaines statistiques, la proportion des femmes au chiffre total de la population ouvrière serait d'environ 24%, proportion à peu près égale à celle des ouvrières de l'Inde. Ce chiffre est cependant contesté. En 1891, certains journaux conservateurs, notamment *le Soleil* évaluèrent le nombre des ouvriers de chaque sexe à:

		EXPLOITATIONS.....				
		MINES GRANDE INDUSTRIE ET MANUFACTURES	PETITE INDUSTRIE	FERMIERS COLONS MÉTAYERS	VIGNERONS BUCHERONS JARDINIERS	TOTAUX
OUVRIERS	..... HOMMES	703.301	851.402	952.699	464.248	2.971.650
	..... FEMMES	399.877	646.284	86.954	75.213	1.208.328
JOURNALIERS	..... HOMMES	133.844	172.599		1.510.644	1.817.087
	..... FEMMES	68.896	175.378		1.082.798	1.327.072
TOTAUX DES OUVRIERS ET JOURNALIERS						
PAR CATÉGORIES	.... HOMMES	837.145	1.024.001		2.927.591	4.788.737
	.... FEMMES	468.773	821.662		1.244.965	2.535.400
TOTAUX GÉNÉRAUX		1.305.918	1.845.663		4.172.556	7.324.137
PROPORTION DU TOTAL DES FEMMES AUX TOTAUX GÉNÉRAUX		36%	44%		29,8%	34,6%

Ce tableau porte donc à 34,6%, chiffre supérieur à la moyenne accusée par la statistique, le rapport du nombre des femmes à celui des ouvriers mâles en France. On remarquera, de plus, qu'il manque à ces chiffres ceux des 922.892 employés et commis de l'industrie et du commerce et des transports, des 225.000 ouvriers des transports et des 553.416 ouvriers et journaliers du commerce; mais, à défaut du nombre des femmes comprises dans ce total, l'induction permet de croire que la moyenne des femmes astreintes au travail mercenaire peut excéder 35 ou 36%, ni être au-dessous de 32% de la classe laborieuse (12).

La conclusion à tirer de ces diverses statistiques, c'est que la population féminine fournit au travail (industriel et agricole) une contribution de plus en plus élevée, et comme, d'une part, le quantum des ouvriers mâles, est à peu près stationnaire, que, d'autre part, nous avons surabondamment démontré la diminution constante, depuis cinquante ans, du nombre des établissements industriels d'Europe et

(10) Recensement décennal anglais, 1894.

(11) Rapport de l'inspecteur des fabriques pour 1893.

(12) Simple observation: au 1er décembre 1890, l'Allemagne comptait 49.426.384 habitants, sur lesquels une population, ouvrière de 7 millions et demi d'individus, soit 15,3%; au recensement de 1891, la population de la France continentale s'élevait à 38.343.192 habitants et sa population ouvrière à 9.025.445 individus, soit 23,5%.

d'Amérique, il résulte incontestablement que l'armée du prolétariat, sans cesse grossissante, ne s'alimente plus que de femmes, lesquelles, grâce à la modicité de leur salaire, prennent la place de l'homme et aggravent l'état de misère de la population ouvrière (13).

### **Les conditions du travail féminin:**

On a prétendu justifier l'empressement mis par le Capital à féminiser son personnel en alléguant que «*les traditions d'ordre, d'économie et de sobriété de la femme lui permettent d'accomplir une tâche égale à celle de l'homme en se contentant d'un moindre salaire*» (14), ce qui revient à dire que les traditions d'égoïsme des négociants et des industriels les autorisaient à tirer profit des meilleures qualités féminines, et que, dans une société fondée sur un mauvais système économique, être bon, c'est être fatalement dupé. En fait, ce pitoyable essai de justification est purement rhétorique, car il n'est pas un négociant, pas un industriel qui cherche à déguiser le véritable motif de la féminisation; on n'affirme même pas que le travail de la femme soit supérieur à celui de l'homme; on avoue hautement que la dépréciation du salaire, qui en est la conséquence, permet au grand capital de traverser impunément la crise économique et de s'alimenter de la détresse générale. Aussi, l'introduction de la femme, non seulement dans l'atelier, mais dans le commerce et les emplois publics, prend-elle une extension chaque jour plus considérable. En 1891, l'administration des postes et des télégraphes, par exemple, comptait, sur un total de 22.700 employés des deux sexes, environ 9.000 receveuses, occupant à peu près autant de demoiselles hors-cadres et gagnant de 800 à 1.800 francs par an, pour un service payé aux hommes de 1.200 à 4.000 francs. Ce système résout, d'ailleurs, si heureusement le problème budgétaire qu'au commencement de 1894 l'administration décidait de féminiser la moitié des bureaux de Paris (3). Seulement, si le mercantilisme national ou privé ne colore point d'hypocrites formules les effets de sa rapacité, il opère comme si la *force* féminine était réellement suffisante pour supporter des travaux auxquels peu d'hommes résisteraient.

Voyez les demoiselles téléphonistes! Ces jeunes filles ne gagnent, après un stage gratuit de quelques mois, que 800 francs par an. Or, quel est leur travail et dans quelles conditions l'exécutent-elles?

Elles sont généralement au nombre de cinquante ou soixante, dans des salles hermétiquement closes, où l'air est sursaturé d'émanations malsaines et dont la température s'élève pendant l'été à plus de 30 degrés. Elles restent debout pendant 10 heures, exposées ainsi aux désordres les plus graves, ont presque constamment le transmetteur à la bouche, le récepteur à l'oreille, et n'interrompent cette occupation que pour manœuvrer les jack-knives (conjoncteurs) ou relever les annonceurs. D'une pareille tâche que retirent-elles? Des affections nerveuses, des troubles de l'appareil circulatoire et de l'appareil respiratoire. Mme la doctoresse Gache-Sarrante estime à 10% par jour le nombre des demoiselles téléphonistes malades.

Des protestations nombreuses et retentissantes ont fait connaître le labeur extraordinaire auquel étaient et sont encore astreintes la plupart des femmes employées dans le moyen et le haut commerce. On a su qu'il leur était interdit de s'asseoir pendant toute la durée de leur service, que de lourdes amendes punissaient la moindre peccadille, qu'elles étaient, de la part des inspecteurs, l'objet de vexations, d'humiliations continuelles, souvent d'assiduités et de propos flétrissants. Mais ce ne sont là que les rigueurs apparentes de leur condition. Qui dira la patience, l'abnégation, la force d'«âme» dont elles doivent s'armer pour attirer le client, le retenir et le séduire; leur fatigue à déployer mille étoffes, à remuer vingt caisses, à délier, par tous les artifices du langage et au profit du maître qui les surveille, la bourse de la grande dame ? Qui dira surtout l'opiniâtreté qu'il leur faut pour résister aux séductions de

(13) Les résultats du dénombrement de 1891, parus (imprimerie nationale, août 1894) depuis que cette étude était écrite, confirment ces chiffres. Le rapport des ouvrières au total de la population laborieuse serait de 35,5%.

(14) Yves Guyot, *La Tyrannie socialiste*, 1893.

(15) Au mois de juillet suivant, ceci n'est plus exact. La Direction des Postes de la Seine était obligée de reconnaître que, loin d'avoir déterminé les économies prévues au début de l'expérience, la féminisation avait augmenté sensiblement les dépenses, par suite des frais de remplacement très fréquents que nécessitaient la fatigue et les maladies des employées. Aussi l'administration renonça-t-elle à poursuivre cette coûteuse expérience.

la vie élégante, pour préférer à l'oisiveté du riche leur obscure et misérable existence, dont les invectives, les amendes, les privations font à la fois l'horreur et la mesquinerie.

Quant aux femmes employées dans la fabrique ou dans l'usine, on n'oserait dire ce qu'est leur vie pendant vingt ou trente années, si les faits ne la peignaient avec une éloquence dont les mots seraient incapables. Combien avons-nous connu de jeunes femmes travaillant quatorze heures par jour et se nourrissant de fruits, d'aliments achetés tout préparés dans les abominables gargotes de Belleville, pour épargner quelque peu de leur insuffisant salaire ! Sait-on ce que sont les garnisseuses de cartes ? *«Figurez-vous des mères de famille, des jeunes filles, vêtues de haillons imprégnés d'huile et duvetés de bourre de laine ou de coton volatilisé par les machines, la figure ternie, souillée de corps gras, les mains pleines de teinture, courant comme des affolées autour de deux, trois, quelquefois même de quatre cartes, soit qu'elles garnissent un assortiment avec cante ou qu'elles mènent des fileuses (16)».*

Voici les casseuses de sucre. *«Priez l'une d'elles de vous montrer sa main. Les ongles sont à demi-rongés; l'extrémité du doigt présente un méplat produit par l'usure de la chair... Quelquefois, ce ne sera plus un doigt que vous verrez, mais un moignon sanglant que l'ouvrière re-couvre d'un linge, non pas tant pour moins souffrir. que pour ne pas . tacher le sucre qu'elle manipule. La malheureuse n'a même pas la ressource d'une callosité protectrice. Le sucre râpe tout.*

*Pour 2fr. 50 et 2 fr. 70, ces femmes travaillant sans relâche pendant dix heures, courbées sur le casseur mécanique, poussant les lingots sous la scie. Que dire des porteuses, de celles qui débarrassent le scieur de pains et fournissent les plaquettes de sucre à la consommation du casseur! Ces plaquettes se transportent dans des caisses pesant environ seize kilos. Les ouvrières transportent par jour sept à huit cents de ces caisses d'un bout à l'autre de l'atelier (qui mesure, par exemple, à la Raffinerie parisienne de Saint-Ouen, vingt-cinq mètres de longueur). Des hommes ne voudraient pas faire ce travail, même à raison de cinquante centimes l'heure. Les femmes sont payées vingt centimes! (17)».*

Parfois on impose à de toutes jeunes filles de tirer à bras des charrettes pesamment chargées. Deux, enfants de 16 à 18 ans, ainsi attelées, se trouvèrent prises un jour, sous nos yeux, dans un embarras de voitures. Incapables de se dégager, elles réclamèrent notre aide et celle de quelques passants. Quelle ne fut pas la surprise générale en constatant qu'il fallait à un homme déployer une vigueur relativement considérable pour remettre en mouvement cette charrette traînée par des enfants!

Nous avons, en 1892, signalé au Congrès de Tours l'usine Dercelles, de Nantes, comme employant des femmes à la fabrication des boulons. Devant ce-même congrès, M. Caumeau, conseiller municipal de Paris, exposa la misérable condition des tailleuses de limes de Cosne. Ces femmes travaillent jusqu'à quinze et seize heures pour un salaire moyen de 1fr.25 à 1fr50, et M. Caumeau assura que, depuis son entrée à l'Hôtel de Ville, il avait dû faire admettre dans les hôpitaux une dizaine de ses compatriotes, devenues phtisiques. Outre les tailleuses de limes, il cita les ouvrières des fabriques de glaces, intoxiquées par le nitrate d'argent, les brodeuses à la machine, qui ne peuvent travailler plus de quatre ou cinq années, les employées des administrations centrales des chemins de fer, payées trois francs (salaire maximum) pour dix et onze heures de travail. Il y a quelques années, le montage à l'étau des chaussures fabriquées dans les cordonneries d'Angers valait aux ouvriers mâles 45 centimes la pièce; confié, depuis, aux femmes, les fabricants ne le paient plus que 32 centimes. Une ouvrière en couronnes mortuaires gagne à Paris, suivant son habileté, de 60 centimes à, 1fr20 par journée de douze heures. Les corsetières-éventaillistes de la fabrique Greland, de Nemours, recevaient pour douze heures de travail par jour des salaires mensuels variant de 19 à 35 frs, soit une moyenne de huit centimes par heure. Le 21 juillet 1894, le fabricant fit paraître un tarif réduisant ce salaire à quatre centimes et demi. Mr Leroy-Beaulieu a dit quelque part qu'il y a dans le centre de la France deux cent mille ouvrières qui gagnent moins de cinquante centimes par jour.

Comment, après quelques années de pareilles fatigues et des privations qui en résultent les ouvrières pourraient-elles enfanter dans de favorables conditions? Quelques-unes, employées dans des professions particulièrement malsaines (telles les ouvrières des manufactures de tabac, intoxiquées par la nicotine, les typographes par la litharge, etc.), sont dans l'impossibilité d'allaiter leurs enfants ou ne leur

(16) Défense de Pierre Martin devant la cour d'assises de Vienne, 12 août 1890.

(17) E. Degay, *Les Exploités*, monographies publiées dans le journal la *Petite République*.

fournissent qu'un lait vicié essentiellement morbifère. Toutes sont la proie de troubles ou de désordres qui compromettent leur santé et retentissent sur les êtres qu'elles mettent au monde. Aussi la mortalité infantile dans la classe ouvrière est-elle considérable. Pendant la discussion de la loi sur le travail, des femmes (1892), il fut établi que la moitié des décès d'enfants d'un jour à un an a lieu dans les quatre semaines qui suivent la naissance. M. Schuler rapporte qu'en Suisse le nombre des enfants morts-nés de la population ouvrière s'élève à 8.2 % de la mortalité générale, tandis que celui des enfants morts-nés de toutes conditions n'atteint pas 4 % (exactement 3.9 %). Voici, enfin, un tableau de la mortalité infantile pour 1.000 nouveau-nés dans les différentes classes d'Erfurt:

AGE	Classe élevée	Classe moyenne	Classe ouvrière
1 mois	20	46	94
2 mois	9	19	40
3 mois	6	16	30
4 mois	10	17	26
5 mois	7	10	16
6 mois	8	11	18
7 mois	3	6	11
8 mois	6	9	13
9 mois	4	8	15
10 mois	5	7	10
11 mois	4	6	11
12 mois	7	19	31
Totaux	89	173	305

Quant aux femmes elles-mêmes, elles sont, au rapport du docteur Schuler, beaucoup plus atteintes que les hommes. Le taux de la mortalité dans les établissements industriels de la Suisse qui occupent les deux sexes, étant de 100 pour les hommes, s'élève à 127 pour les femmes, le nombre des journées de maladies, de 100 pour les hommes, à 150 pour les femmes, la durée moyenne des maladies, de 100 pour les hommes, à 117 pour les femmes. La proportion de la mortalité féminine à la mortalité masculine est de 156 contre 100 dans les filatures de coton, et de 174 contre 100 dans la totalité des fabriques.

Au reste, si l'existence féminine n'est point protégée pendant la jeunesse, elle ne l'est pas davantage quand le corps, épuisé par trente années de labeur, s'incline vers la terre, lieu du dernier repos. Malheur aux femmes demeurées seules et pauvres à l'heure de la vieillesse! Devenues incapables d'accroître cette richesse publique, qu'elles ont si longtemps grossie de leur travail, l'industrie leur ferme ses portes, parce qu'il lui faut des bras jeunes et forts, et la société les abandonne à elles-mêmes, comme elle jette un outil hors d'usage. Leur unique ressource, si la maladie leur a fait la grâce de les épargner, si la nature, plus humaine que l'homme, leur a laissé quelque énergie, est de travailler chez elles, aux pièces, jusqu'à l'heure où elles dormiront l'éternel sommeil. Les auteurs ont connu une femme qui, devenue veuve à soixante-quatre ans, dut se livrer, pour ne pas mourir de faim, à la piqûre mécanique d'ouvrages de lingerie. Elle se mettait au travail à six heures du matin, ne le quittait qu'à six heures du soir et gagnait vingt-trois sous. Qui ne se rappelle cette femme de soixante-douze ans, la veuve Imbert, qui vivait en confectionnant des pantalons pour le compte d'un tailleur, et qu'après cinq jours d'absence on trouva morte les jambes dévorées par des rongeurs, tenant encore à la main l'ouvrage dont elle avait payé son dernier repas? Ainsi se commente l'axiome social: *A chacun selon ses forces !*

### **Le budget de l'ouvrière:**

Comment donc, si parcimonieusement rétribuée, l'ouvrière qui vit seule peut-elle vivre? Par quels prodiges d'économie et de sobriété tire-t-elle d'un salaire qui ne suffirait pas à payer le plus maigre des potages servis dans, les restaurants du boulevard, sa subsistance, son domicile et son vêtement? Il y a des journaux pour publier les menus des maisons qui se respectent; il y a des livres pour montrer combien l'emporte sur le service à la russe le service à la française, où mets, fruits, fleurs, porcelaines, argenterie confondent leurs couleurs et leurs parfums pour le charme des yeux et la joie du ventre; il y

en a d'autres pour proscrire de la table les sauces figées, les viandes disséquées et peindre l'harmonie d'un tableau où les éclatantes blancheurs d'une lingerie de prix relèvent l'or, la pourpre et le rubis des crûs princiers servis dans d'impalpables cristaux. Il n'y a ni journaux, ni livres pour décrire les repas dont meurent des femmes et les filles de nos faubourgs, et comme le disait naguère le Figaro il faut un hasard pour pénétrer les mystères des budgets féminins.

«En 1892, raconte M. Guy Tomel (18), quelques dames, fondatrices de l'Union des ateliers de femmes, résolurent de fonder, près du Marché Saint-Honoré, une sorte de pension bourgeoise, ouverte aux femmes seulement, et où les aliments, soigneusement préparés, leur seraient vendus au prix coûtant. Elles firent un peu de propagande auprès de leurs fournisseurs, couturiers, modistes, etc., et le jour de l'ouverture, on fut tout surpris d'avoir à servir cent douze personnes dans un local qui n'en pouvait commodément contenir que soixante. Heureuses de divorcer, avec l'éternel plat de charcuterie ou le cornet de pommes frites, les apprenties et les ouvrières revinrent le lendemain avec leurs compagnes. Ce fut une mode. On dut refuser du monde. En fin d'année, la direction constata que, grâce aux principes de stricte économie appliqués, la maison avait fonctionné sans déficit. Dès lors on rêva de faire grand, et le rêve fut réalisé par la fondation rue Jean-Jacques Rousseau, dans le local d'un grand bouillon en faillite, d'un restaurant analogue à celui du Marché Saint-Honoré, mais pouvant contenir six cents personnes.

La on vit arriver, outre la clientèle des ouvrières libres, celle des employées, de toutes les grandes administrations du voisinage: postes, timbre, maisons de banque, et toutes ces femmes s'en tirent généralement en dépensant 70 centimes. A ce compte, elles peuvent, faire un déjeuner complet:

Pain et vin (un carafon),	20 c.	Salade ou légumes ...	15 et 20 c.
Soupe et consommé. .	15 et 20 c..	Fromages, desserts variés	10 et 15 c.
Plats de viande avec sauce ou légumes...	30 c.	Café	10 c.
Rôti garni	40 c.	Liqueurs	10 et 15 c.

Quatorze sous! le voilà bien le repas de Jenny l'ouvrière! Mais quatorze sous forment encore une somme introuvable dans ces périodes de morte-saison qui sont le fléau de l'industrie parisienne.

Alors il n'est pas rare de voir arriver rue Jean-Jacques Rousseau, deux par deux, couturières et modistes. Celle qui travaille invite celle qui chôme ; on partage le plat de viande avec sauce ou légumes, le fromage, le dessert varié et le petit noir. Qui dira toutes les privations héroïques dont furent témoins ces tables de marbre? La, portion de viande furtivement emballée dans un fragment de journal, pour une mère pauvre, ou un petit frère laissé à la maison, les miettes de pain que ne mangèrent pas les moineaux du Luxembourg !».

C'est ainsi qu'une initiative généreuse a pu, très relativement d'ailleurs, améliorer le régime de quelques centaines de femmes et de jeunes filles. Mais les ouvrières de Paris ne jouissent pas toutes des avantages créés à la population ouvrière féminine du 1er et du 2e arrondissements. Il y a des budgets de l'alimentation plus restreints que celui du restaurant de la rue Jean-Jacques Rousseau, des estomacs exigeants dont il faut contenir l'appétit, sous peine de ne pouvoir faire face à d'autres dépenses, et c'est alors une ingéniosité merveilleuse et navrante à vivre le plus frugalement possible.

Deux jeunes femmes, employées dans un magasin de la rue Turbigo, décidèrent un jour de s'associer pour prendre le repas de midi. Leur dépense quotidienne se solde ainsi. Autorisées à déjeuner dans leur magasin, elles achètent de compte à demi, dans un des bouillons qui entourent les Halles, une portion et demie de viande garnie qui leur revient à 50 centimes, soit pour chacune d'elles 25 centimes; elles consomment par semaine deux litres de vin à 60 centimes (1fr20) et un pot de confitures; du même prix, soit 15 centimes par jour ; elles partagent enfin une livre de pain à 20 centimes. Ainsi composé, le repas leur coûte individuellement 50 centimes. D'autres (et c'est hélas! le plus grand nombre) ont renoncé au vin et se contentent d'un plat de charcuterie ou de veau rôti, payé trois sous, d'un cornet de pommes de terre, qui coûte deux sous, et de deux sous de pain. Total: sept sous. La fontaine Wallace fournit le liquide.

Il existe rue du Cygne un comptoir des plus modestes, où l'on ne prépare que du boeuf et des

légumes assaisonnés avec de la graisse de viande. Plat de boeuf ou plat de légumes ne coûtent que dix centimes. Un de ces plats et deux sous de pain: tel est l'ordinaire de beaucoup d'apprenties et même d'ouvrières des ateliers du voisinage.

Le plus, luxueux repas que nous ait révélé notre enquête est celui d'une ouvrière mécanicienne qui y consacre 90 centimes. Ce repas se compose d'une livre de pain (dont, il est vrai, la plus grosse part est consommée le soir), 20 centimes, d'un plat de viande, 25 centimes, d'un plat de légumes, 15 centimes, d'une demi-chopine de vin, 20 centimes, d'une tasse de café, 10 centimes.

Par contre, voici comment, d'après le journal le Petit Parisien, une chemisière, qui gagne deux francs, parvient à vivre une journée entière avec la même somme de 90 centimes: une livre de pain, 0,20; le matin, lait, 0,10; à midi, une côtelette, 0,25; vin, 0,10; charbon 0,05; légumes, 0,10; beurre, 0,10. Total: 90 centimes.

Nous avons même connu une fillette de quatorze ans (l'âge où les soins sont le plus nécessaires) qui ne consomme à son déjeuner que deux sous de pommes de terre sans pain.

Le soir (et nous défions quiconque de le contester, si peu croyable que cela paraisse), la plupart de ces ouvrières, exténuées et sans courage pour se préparer un repas, dînent d'une soupe maigre, de quelques fruits, exposés tout le jour à l'inventaire ambulante des quatre saisons, et qu'entre sept et huit heures les marchands laissent au plus bas prix, ou de quelques cuillerées de confitures à douze sous le pot, d'où sont absents les fruits et le sucre. Après quoi, elles s'en vont coucher, pour reprendre le lendemain leur collier de fatigue.

Nous n'avons pas à cacher, du reste, qu'en général l'ouvrière parisienne, et c'est son tort, sacrifie trop volontiers le besoin d'une nutrition réparatrice aux mille riens qui peuvent orner sa modeste toilette. Une fleur, un ruban, ont à ses yeux plus de prix qu'une friandise. Jeune, rieuse et saine, elle oublie que le corps le mieux trempé cède aux fatigues et aux privations et qu'un jour viendra où, vieille et plus que jamais condamnée aux excessives besognes, elle fera de vains appels à des forces éteintes. Fâcheuse imprévoyance, qui concourt au mal social dont l'ouvrière est victime, et qu'il lui faut proscrire si elle veut triompher de l'égoïsme capitaliste.

### **La réglementation du travail féminin:**

C'est d'ailleurs ici le lieu d'observer que, malgré l'exemple de l'homme, insurgé contre l'exploitation économique, l'ouvrière n'a pas fait ce qu'elle aurait dû pour essayer de se soustraire à la tyrannie du capital. Mme Potonié-Pierre a écrit (19) que: «*la femme et l'homme, placés côte à côte en ce monde, ont les mêmes intérêts, que la cause de l'un est la cause de l'autre* », et que celui-ci, entré depuis longtemps en révolte contre l'oligarchie industrielle, a pour devoir de frayer la route à sa compagne, «*infériorisée par les lois et par les mœurs*». Ce sont là, en effet, d'excellents et généreux conseils, que beaucoup d'hommes s'honorent d'avoir suivis; mais si l'ouvrier a ce premier devoir, il a aussi celui de dire à sa compagne que sa condition est en quelque sorte son œuvre, qu'astreinte à accomplir les plus pénibles travaux pour un salaire dérisoire, elle n'a jusqu'à ce jour rien tenté pour s'en affranchir, et qu'elle semble même accepter son sort matériel avec autant de passivité et de résignation qu'elle subit son infériorité civile. Nous savons quels efforts fait le capital pour réduire encore le salaire masculin, déjà si disproportionné avec l'accroissement de la richesse publique; mais l'ouvrier n'apporte pas moins d'opiniâtreté à déjouer les projets qui le menacent. Grèves, boycottages, émeutes, rien ne lui coûte pour, disputer son existence à l'égoïsme patronal. La femme, elle, n'a pour ainsi dire pas connu les réductions progressives et calculées dont le salaire masculin a été l'objet depuis les premières applications du machinisme; elle a, dès la première invite, accepté le prix dérisoire que le capital voulait bien lui offrir, sans songer qu'ainsi, non seulement elle se rendait l'existence impossible et autorisait pour l'avenir les pires abus du mercantilisme, mais qu'elle coopérait brutalement à l'œuvre de réaction entreprise contre le socialisme. Au lieu de décliner les propositions du patronat, et par le refus de son propre travail, de hâter le succès de la guerre soutenue par les ouvriers, elle a commis, la faute d'entrer en concurrence avec eux et de donner une apparence de raison aux plus scandaleuses réductions de salaires.

(19) La Manifestation du Premier mai 1893 .

Bref, il ne semble pas jusqu'ici que la femme ait cru ses intérêts solidaires de ceux de l'homme, et, si elle l'a cru, elle n'a pas donné la preuve que notre combat contre le capitalisme ait obtenu son approbation (20).

C'est à peine, en effet, si quelques milliers d'ouvrières ont enfin compris l'utilité des syndicats. En 1893, il y avait en France cent quatorze syndicats ouvriers comprenant à la fois des hommes et des femmes. Ce n'était pas le dixième du nombre total des associations ouvrières. Les quatre-vingt-quinze syndicats de province se rencontrent surtout dans la région des Ardennes (où l'on en compte plus de dix) et généralement dans les petites localités où il existe moins de cinq syndicats. Lyon, qui possède cent cinquante syndicats ouvriers, n'en a que neuf de femmes, Marseille sept, Bordeaux cinq, Toulouse trois. A Paris, on trouve onze syndicats mixtes, c'est-à-dire composés mi-partie d'ouvriers et d'ouvrières, et huit de dames seules, ces derniers comprenant huit cent vingt un membres. Au total, dix-neuf syndicats sur deux cent soixante-deux, soit moins de 7,5%, proportion encore supérieure à la réalité, puisque nous ne comptons pas les syndicats qui n'ont pas satisfait aux prescriptions de la loi de 1884, et parmi lesquels il n'en est pas un seul d'ouvrières (21). N'a-t-on pas vu, d'ailleurs, les boutonniers de l'usine Dercelles, de Nantes, résister pendant plusieurs mois aux objurgations de leurs compagnons de misère et, malgré l'appui moral que leur avaient donné successivement deux congrès (celui de Tours et celui de Marseille, septembre/octobre 1892), ne se grouper enfin pour la défense de leurs intérêts qu'après d'actives et incessantes démarches des syndicats métallurgistes nantais? Et combien rares les cas où l'ouvrière française, l'ouvrière parisienne surtout, montrerait l'énergie des femmes de Berlin ratifiant et sanctionnant le boycottage prononcé par les ouvriers contre certaines brasseries!

Pour savoir à quel point les huit dixièmes des ouvrières ignorent ou méconnaissent la nécessité de l'association, il faut avoir vécu dans les intérieurs pauvres de Paris et discuté avec les femmes et les jeunes filles le problème économique. «*Il y aura toujours des riches et des pauvres*»: telle est leur habituelle réponse aux conseils de résistance, réponse qui est précisément l'argument de chevet des sectateurs de la vieille économie. Tant donc que la femme n'aura pas acquis, avec le goût des discussions et des conférences, la notion de la solidarité, elle sera, comme l'a dit très justement Mme Potonié-Pierre (22) et comme le reconnaît Mme Raymond Pognon, inapte à comprendre et, par conséquent, à seconder le mouvement en avant (23).

Tel est, cependant, le danger social des conditions imposées au travail féminin que, si l'ouvrière a peu fait pour en conquérir la modification, certains gouvernements ont dû se préoccuper d'en tempérer la rigueur. L'Illinois, par exemple, a, l'année dernière, limité le travail des femmes dans toutes les industries à huit heures par jour, ou quarante-huit heures par semaine, et prescrit l'affichage dans les usines du nombre d'heures exigé (24). En Angleterre, la première loi réglementant le travail féminin date de 1842 et fut votée grâce aux efforts des associations de mineurs. Antérieurement à cette loi, les industriels

(20) Présente à l'une des séances du Comité fédéral des Bourses du travail (30 mai 1894), Mme Raymond Pognon, présidente de la *Ligne pour le droit des femmes* a exprimé un avis pareil au nôtre et prié les ouvriers de s'unir aux sociétés féministes pour catéchiser les femmes et leur enseigner leur devoir.

(21) Annuaire des syndicats professionnels, Paris, 1893. En Amérique, un grand nombre de femmes font partie de l'association des Chevaliers du travail; il existe, en outre dans les grands centres, des clubs spéciaux où les ouvrières étudient les questions politiques et sociales. La ville de New-York possède un club de ce genre fort de vingt mille adhésions. En Angleterre, les syndicats de dames seules comptent environ quatre-vingt-cinq mille membres, et les syndicats mixtes environ quarante-huit mille.

(22) *Loc. cit.*

(23) Si, pourtant, la masse de la population féminine a jusqu'à présent méconnu ses intérêts, quelques individualités s'efforcent de l'arracher à cet indifférence. En étudiant tout à l'heure le mouvement créé depuis quelques années, nous aurons à citer des femmes supérieures dont le prosélytisme est plus ardent que n'est profonde la résignation de leurs compagnes. Pour l'instant nous nous bornerons à signaler les efforts faits par la fédération des sociétés féministes françaises pour inspirer à l'ouvrière une juste conception de ses devoirs. Le 1er mai 1894, cette fédération appela l'attention parlementaire et publique sur les résultats qu'entraîne pour la femme la privation des droits civils, en les mettant par exemple, dans l'impossibilité de faire partie des syndicats. D'autre part, Mmes Cheliga, Loevy, Aline Valette et Hélène Sarrasin sont membres du Conseil syndical des journalistes socialistes, et Mme Marie Bonneval représente au Secrétariat national du Travail la Fédération des Bourses du Travail de France.

(24) *Bulletin de l'Office du Travail*, mai 1894.

commettaient des abus inouïs. C'est ainsi que les femmes employées dans les houillères d'Ecosse étaient obligées de monter du fond de la mine, par des échelles droites et glissantes, jusqu'à cent kilogrammes pesant de charbon sur leurs épaules (25). Depuis 1883, les *Factories and Workshops Acts* stipulent que les femmes, comme les enfants de moins de dix-huit ans, ne doivent pas travailler plus de dix heures, comprises entre six ou sept heures du matin et six ou sept heures du soir, avec deux heures pour les repas et un repos toutes les quatre heures et demie. Certaines professions, en outre, leur sont interdites, comme celles des verriers, des mineurs (26). La magistrature anglaise tient, étroitement la main à l'exécution de ces prescriptions. Depuis le mois de mars 1894, il a été dirigé contre les contrevenants six cent trente et une poursuites qui ont donné lieu à six cent trois condamnations (27). En Autriche, il est interdit de faire travailler les femmes depuis huit heures du soir jusqu'à cinq heures du matin. M. Schuler affirme que, depuis la loi de 1864, qui défend d'employer les femmes moins de six semaines après leur accouchement, la mortalité infantile dans la classe ouvrière du canton de Glaris est tombée de 20 % à la moyenne ordinaire de toute la Suisse. Dans le grand-duché de Bade, la durée du travail des femmes n'est limitée qu'à onze heures; mais elles ont le droit de sortir une demi-heure avant la cloche pour préparer leur repas, et la veille des dimanches et jours fériés, leur journée se termine à cinq heures et demie. Là aussi les industriels, particulièrement les fabricants de cigares, les bijoutiers, les imprimeurs, ne se font pas scrupule de violer la loi, comme l'atteste le rapport auquel nous avons emprunté déjà plusieurs renseignements.

En France, où l'on ne protège que dans une étroite mesure le travail masculin, il existe, ou plutôt il existait depuis le 2 novembre 1892, une loi fixant à onze heures pour les femmes, à dix heures pour les filles mineures et les enfants la durée de la journée de travail. Mais cette loi avait le double défaut d'assigner une durée différente de travail aux personnes d'un même atelier et de ne pas déterminer un minimum de salaire qui garantît les femmes et les enfants contre les effets de la réduction de la journée. Le défaut d'unification empêchait les apprentis et les ouvrières de préparer une quantité suffisante de besogne aux ouvriers adultes, qui travaillent douze, treize et quatorze heures, d'où désorganisation non seulement des établissements industriels justiciables du projet nouveau, mais aussi des maisons avec lesquelles ils entretenaient des relations d'affaires; quant à l'absence d'un minimum légal de salaire dans une loi qui diminuait la somme de travail habituellement imposée par les patrons, elle devait avoir et elle eut pour résultat de permettre à ceux-ci, par une diminution du prix de la main-d'œuvre féminine, de neutraliser les conséquences de la réduction, de la journée (28), et, par ricochet, de déterminer pendant l'année 1893, un grand nombre de grèves (29). Si bien qu'au commencement de 1894, le Sénat et la Chambre, reconnaissant enfin l'impossibilité de maintenir plus longtemps une pareille législation, chargèrent chacun une commission de la reviser, après avoir pris l'avis des ouvriers et des industriels. Ces commissions, si elles ne comprirent pas plus qu'en 1892 la nécessité de voter un salaire minimum, constatèrent du moins que l'intérêt du patronat exigeait l'unification de la journée de travail des femmes et des enfants et s'arrêtèrent au chiffre de onze heures, que le Parlement vient de ratifier. Plus profitable aux industriels, la nouvelle loi l'est assurément, mais elle ne sera pas moins funeste que la précédente à la santé et à la bourse des ouvrières, et l'on ne sait pas même si la fixation d'un minimum de salaire l'eut pu rendre meilleure, puisque suivant notre système économique, les patrons auraient conservé le droit d'augmenter le prix de vente de leurs produits aux ouvrières consommatrices dans une proportion à peu près égale à l'élévation du prix de revient payé aux ouvrières productrices. Tant il est vrai, comme l'a constaté Proudhon, que le prix des charges publiques est toujours acquitté, en dernière analyse, par la masse des consommateurs !

(25) Le comte de Paris, loc. citi, p. 168.

(26) *L'hygiène publique en Europe*, Dr Palmberg, Paris, 1891.

(27) *Bulletin de l'Office du travail*, loc.cit, août 1894.

(28) Le 3 février 1894, le tribunal de simple police de Saint-Etienne fut saisi d'un procès curieux au sujet de la loi de 1892. L'inspecteur du travail avait verbalisé contre un imprimeur qui occupait comme compositrices des femmes et des filles majeures. A l'audience, le défendeur prétendit que la loi, désignant seulement les « femmes, les filles mineures et les enfants », n'avait point désigné les filles majeures. Le juge de paix, dit-on, se montra perplexe et ajourna son jugement, éprouvant sans doute quelque scrupule à prononcer de son chef sur un cas aussi épineux.

(29) Exactement 45, ayant atteint 154 établissements et 13.153 ouvriers. Il y eut, sur ce nombre, 17 grèves de filatures, 10 de tissages, 10 de moulinages.

## Le mouvement féministe:

Les adversaires de l'émancipation civile et politique de la femme fondent leur hostilité sur ce que, d'une part, le cerveau, féminin étant inférieur en volume et en poids au cerveau masculin, ne serait pas susceptible de recevoir la même culture intellectuelle, et, d'autre part, sur le fait que la femme des classes moyenne et supérieure n'a pas su profiter des moyens de s'instruire mis depuis si longtemps à sa disposition.

Constatons d'abord que les savants ne s'accordent pas sur le point de savoir si la femme, inférieure à l'homme socialement, lui est ou non constitutionnellement équivalente. Les uns, se basant, comme nous venons de le dire, sur les particularités de son cerveau (30), attribuent son infériorité manifeste, à sa conformation originelle, qui la rendrait pour toujours inapte à l'éducation intellectuelle; d'autres assurent que cette infériorité, ou plutôt cette déchéance, serait la conséquence du constant esclavage dans lequel l'ont tenue les constitutions politiques et civiles de toutes les époques et de toutes les nations: d'où ils concluent que son émancipation et le perfectionnement de ses facultés sont virtuellement possibles, si sa condition sociale peut être modifiée; les derniers, enfin, nient que la différence de volume et de poids qui distingue son cerveau de celui de l'homme ait la moindre influence sur son énergie intellectuelle, mais ils distinguent entre les libertés qu'elle est apte à exercer dès à présent, et celles qu'il serait périlleux de lui accorder, sans une éducation préalable.

Traitant le point anatomique et, se basant sur le système des compensations, le docteur Büchner a écrit (31): *«Pour déterminer la valeur intellectuelle d'un cerveau, il faut tenir compte, non seulement de sa grandeur ou de sa circonférence, mais tout autant, sinon plus, de sa texture intime, de la délicatesse de chacune de ses parties. Il ne répugne donc pas de supposer que, sous ce rapport, le cerveau féminin l'emporte sur le cerveau masculin autant qu'il est primé par lui en volume, et cela, s'accorde avec la finesse, la délicatesse plus grande du corps féminin»*. Craignant, d'ailleurs, qu'on ne conteste cette théorie, en apparence conjecturale, le docteur Büchner dit encore: *«La forme amoindrie, le plus faible développement des muscles chez la femme entraînent une moindre épaisseur des masses nerveuses correspondantes dans les centres nerveux, d'où naturellement une diminution dans le volume total du cerveau féminin, sans que le développement et l'énergie des régions cérébrales préposées aux fonctions intellectuelles en doivent souffrir. En second lieu, quand même il serait démontré que ces régions cérébrales spéciales se développent moins chez les femmes que chez l'homme, on pourrait attribuer ce fait au défaut d'exercice et de culture tout aussi bien qu'à une infériorité originelle; car, on le sait, tout organe, sans en excepter le cerveau, a besoin, pour arriver à son point de perfection et par suite à son plein développement, de trouver occasion de fonctionner, de faire un effort prolongé»*.

On comprendra qu'entre des opinions diamétralement contradictoires, et jusqu'à ce que la science ou, à son défaut, l'expérience ait déterminé avec certitude s'il y a, ou non, équivalence cérébrale entre l'homme et la femme, nous nous abstenions de prendre un parti décisif. Quant au second des arguments invoqués contre la légitimité des revendications féminines, c'est-à-dire l'espèce de sanction donnée par la femme elle-même à son infériorité sociale, il paraît malheureusement plus fondé que le précédent et moins susceptible de contestation. On peut s'étonner, en effet, qu'au moyen âge, tandis qu'à tous les échelons de la hiérarchie féodale, les hommes s'occupaient uniquement à remplir le devoir à d'host, les femmes n'aient pas consacré les longues heures solitaires de la vie châtelaine à l'étude des lettres et des sciences, qui leur était abandonnée comme indigne d'occuper des hommes libres; que, pendant les derniers siècles de la monarchie, à l'époque où les bourgeoises, devenues riches, avaient enfin conquis une situation sociale relativement enviable et où cet état de fortune leur aurait permis de cultiver les dons de l'intelligence et du savoir, elles n'aient pas avidement recherché les seules distractions qui leur fussent accessibles, puisqu'elles n'étaient pas admises à la Cour.

Que l'esclavage auquel les sociétés anciennes avaient condamné les femmes du peuple, et les labeurs auxquels les oblige aujourd'hui la bataille économique, aient rendu impossibles l'éducation et

(30) Le professeur Bischoff de Munich, a trouvé entre le cerveau de l'homme et celui de la femme une différence moyenne de 10% qui lui semble expliquer l'infériorité intellectuelle de la femme. Or, le plus grand cerveau et le plus lourd fut précisément un cerveau de femme, lequel pesait 2200 grammes, c'est-à-dire 400 grammes de plus que celui de Cuvier.

(31) Dc Louis Büchner, *L'homme selon la science*, traduction de Letourneau, p. 258-9, Paris Reinwald, 1878.

l'émancipation de ces éternelles déshéritées, cela s'explique, de même que s'explique l'infériorité intellectuelle des ouvriers mâles du sol et de l'industrie, courbés depuis des siècles sur le sillon ou sur l'établi; mais que les femmes des classes moyennes, libres de toute occupation; assujettissante et mises à même de feuilleter les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, n'aient pas eu le désir d'exercer leur imagination et de rivaliser de savoir avec les représentants de l'autre sexe, voilà qui, s'il n'engage pas, à notre avis l'émancipation prochaine de la femme, peut servir d'argument à ceux qui repoussent (et ils sont légion) (32) son émancipation immédiate.

Considérons d'ailleurs qu'une certaine défiance en matière politique n'est pas tout à fait sans fondement; et que, si l'avant-garde de l'armée féminine compte des esprits supérieurs, mûrs pour la liberté intégrale, la masse est encore bien faible pour porter le poids d'un affranchissement radical, comprenant non seulement l'égalité économique et civile, à laquelle les socialistes ont toujours souscrit et qui ne fait pas question, mais de plus l'égalité politique. Si l'on déplore l'aveuglement de la foule masculine, encore soumise après cinquante ans et quatre révolutions aux coutumes, aux préjugés, aux faits accomplis, votant sans choix et sans règle, se prenant aux beaux discours et faisant toujours fonds sur des serments cent fois violés, quelles raisons n'aurait-on pas de déplorer plus encore la concession immédiate du droit de suffrage à la femme, demeurée étrangère aux choses de la politique et qui n'a même pas su ou osé se défendre contre l'exploitation économique, la plus insupportable puisqu'elle est la plus tangible? Est-ce que le sentimentalisme féminin n'a pas été le pivot de toutes les oppressions? N'est-ce pas surtout par la femme, naturellement encline au mysticisme et à la religiosité, que les innombrables fétichismes ont pu se perpétuer à travers les siècles? Et tandis que l'homme parvenait à s'affranchir du joug clérical et, en quelque mesure, du joug politique, la femme a-t-elle rien tenté pour secouer sa chaîne d'esclavage?

On convient cependant que, n'exerçant pas dans les sociétés anciennes un rôle que le système constitutionnel réservait aux forts, c'est-à-dire aux guerriers capables de soutenir des institutions encore débiles contre les entreprises étrangères, la femme devait s'habituer à considérer l'homme comme son protecteur naturel, le mariage comme la raison d'être de son existence (puisque célibataire, elle ne pouvait aimer sans déchoir) et accepter ainsi la tutelle civile, intellectuelle et économique de l'autre sexe. Réellement, en dehors d'une adulation, qui flattait trop sa vanité pour ne pas lui déguiser sa déchéance sociale, la femme ne voyait rien et, conséquence de son éducation, ne pouvait rien voir qui méritât d'occuper son existence. Mise au monde et façonnée uniquement pour l'égoïste satisfaction de l'homme, les hommages, les galanteries, toute cette menue monnaie de l'amour, elle la recherchait avec avidité. Briller, plaire, c'était, à son gré, la quintessence du bonheur, et on ne l'eût pas peu surprise, courroucée peut-être, si l'on avait cessé d'adorer son sexe pour élever son esprit. Elle était reine, en un mot, mais reine sans gouvernement.

On convient encore que, revenue aujourd'hui de ses erreurs à l'endroit de l'amour, «dégagée des vieilles servitudes», résolue «à vivre sur un pied d'égalité avec l'homme, et, par conséquent de moins en moins disposée à aliéner sa liberté et à se donner un maître» (33), la femme a incontestablement droit à un sort meilleur que celui auquel l'avaient réduite les régimes déchus. Épouse digne, mère intelligente, esprit judicieux dans le règlement des affaires domestiques, elle mérite de jouir de tous les avantages hérités par l'homme du droit romain.

(32) Le Dr Büchner (loc.cit. pp. 259-60) écrit : « Le plus souvent on s'est élevé contre l'extension aux femmes de l'égalité des droits politiques; et en réalité, dans l'état actuel des choses, une telle expérience serait passablement aventureuse et fort périlleuse pour la liberté et le progrès. Loin de nous la pensée de prétendre que les femmes ne puissent exceller en politique ! L'histoire apprend au contraire, jusqu'à l'évidence, qu'il y a eu parmi les femmes d'aussi bons politiques qu'il y en a eu de détestables parmi les hommes. Aujourd'hui même, sous le rapport politique, que d'hommes sont femmes, femmes plus astucieuses et commères plus bavardes que les femmes elles-mêmes ! Que d'hommes seraient mieux à leur place assis près d'un foyer ou la quenouille à la main que parmi les hommes, dans de graves assemblées délibérantes ! Quoi de comparable entre une femme éclairée, familiarisée avec les besoins de son temps, et ce valet, ce savetier, dont le regard n'a jamais franchi le cercle étroit de ses humbles occupations quotidiennes ! Pourtant, cet homme détient une part du suffrage universel, et par là il participe aux déterminations et à l'histoire de sa nation, tandis qu'à côté de lui la femme raisonnable, cultivée, est considérée comme incapable d'exercer le même droit ! Mais tout cela n'est vrai que dans les cas particuliers; dans la généralité, le sexe féminin est trop peu mûr encore, trop mineur, trop faible sous le rapport religieux, pour que sa complète émancipation politique soit praticable. Il est besoin, au préalable, de réaliser les indispensables conditions d'éducation et d'instruction, de soumettre les deux sexes à une même culture intellectuelle ».

(33) L. de Gramont, *Eclair*, janvier 1894.

Encore ne les obtiendra-t-elle qu'à condition de se rapprocher de l'ouvrier, comme elle victime de l'organisme social, de lui être une auxiliaire, non une rivale ou une concurrente, et de se persuader que le salut des opprimés dépend surtout de la transformation du régime actuel.

Mais, quant aux droits politiques, les hommes en font un trop mauvais usage pour que les adversaires du vieux système social ne craignent pas d'en voir conférer l'exercice aux femmes sans une initiation préalable patiemment et sagement conduite. Comme l'a dit Büchner: «*Dans la généralité, le sexe féminin est trop peu mûr encore, trop mineur, trop faible sous le rapport religieux, pour que sa complète émancipation politique soit praticable*».

Ces explications données (et elles étaient nécessaires), il reste à examiner le détail des revendications féminines et à connaître les résultats obtenus par le trop petit nombre des femmes qui veulent se soustraire au joug masculin. Quelles sont d'abord ces revendications? Nous les trouvons exposées dans une proclamation parue en janvier 1879. Ce sont: le partage des droits concédés à l'homme dans la famille (nous les avons énumérés dans notre précédente étude et il ne nous paraît pas utile d'y revenir); la libre accession à toutes les carrières; le droit d'être électeurs et éligibles dans la commune et dans l'État; l'admission aux fonctions de juges consulaires, de juges civils, de jurés.

Sauf quelques exceptions, le premier de ces points est résolu depuis longtemps. Nous avons la femme commerçante, industrielle, postière, télégraphiste, directrice d'école, professeur d'enseignement secondaire, inspectrice du travail, sculpteur, peintre, écrivain, doctoresse, interne, avocate. A force de persévérance et surtout de travail, la femme a réussi à pénétrer dans la plupart des domaines de l'homme et à y occuper brillamment sa place.

Au congrès international de médecine tenu à Rome le 29 mars 1894 on comptait, sur 5.829 médecins, 968 doctresses, soit une proportion de plus de 16%. En 1890, l'État de New-York nommait huit inspectrices adjointes du travail; en 1892, l'Illinois en nommait cinq, aux appointements de mille dollars (5.000 francs) par an. En France, il y en a quinze, dont dix exercent leurs fonctions à Paris et cinq en province. En Angleterre, M. Asquith, ministre de l'intérieur, en a déjà nommé deux et se propose de leur en adjoindre de nouvelles.

Dans plusieurs États de l'Amérique, les femmes prennent part aux nominations des professeurs et des inspecteurs universitaires. «*Si, disait il y a deux ans Mme May Wright Sewall, présidente du National Council of women des États-Unis (34), il n'y a encore que 25 avocates devant nos tribunaux (on en compte à l'heure actuelle, août 1894, cent cinquante-huit), il y a plus de 10.000 femmes médecins sur le territoire de ma patrie*».

Au mois de mai 1894, l'ordre des avocats près la Cour d'appel de Bruxelles abordait l'examen de la question si controversée de l'admission des femmes au barreau, et, avec la majorité de la commission chargée de lui présenter un rapport, se ralliait aux conclusions de la thèse féministe. «*Le mouvement féministe, disait ce rapport, qui tend à amener l'émancipation progressive des femmes et à les dégager d'une tutelle souvent injuste et parfois odieuse, doit être encouragé par les hommes que les préjugés ne font pas adversaires des idées nouvelles. Ce mouvement, dégagé de certaines excentricités, deviendra sans doute un des grands mouvements du vingtième siècle. La place de la femme, dit-on, est au foyer domestique. Soit. Mais celles à qui manque ce foyer? Intelligentes, actives, courageuses, elles doivent être déclarées habiles à remplir les fonctions auxquelles elles se sentent aptes; la société n'a point le droit de les leur fermer*».

Qu'on ne se laisse point abuser pourtant par ces quelques exemples. Dans l'état actuel des choses, la femme trouvera toujours devant elle deux obstacles à sa libre existence: l'inégalité des salaires, d'abord, qui, poussant au point le plus aigu la crise dont souffre le prolétariat, et faisant des travailleurs de chaque sexe d'irréconciliables adversaires, n'assure même pas à la femme la vie tranquille à laquelle devraient lui donner droit son travail et son mérite; l'homme, ensuite, habitué à dominer sa compagne, et jaloux des efforts qu'elle tente pour se rendre indépendante. «*A l'entrée de n'importe quelle carrière - c'est Anna Lampérière qui parle (35) - la femme trouve toujours ce préjugé, qu'étant femme, toute*

(34) *Figaro*, 25 août 1892.

(35) *Figaro*, 25 septembre 1892.

*tentative d'existence personnelle est de sa part, une erreur ou une excentricité. Aussi, pour obtenir des siens l'autorisation de travailler, pour réaliser ensuite les conditions de préparation nécessaires, il lui faut une force de volonté décuple. Quand elle passe à la pratique, c'est une nouvelle lutte, plus ardue encore dans le domaine libéral comme dans le domaine commercial, comme dans la loi civile, la femme trouve dix obstacles, alors que l'homme n'a d'autre-soin à prendre que de suivre tout droit le chemin tracé».*

La question de l'électorat et de l'éligibilité des femmes est résolue ou en voie de l'être en Amérique et dans quelques pays d'Europe. Il y a actuellement sept Etats qui reconnaissent aux femmes le droit de suffrage parlementaire: la république de l'Equateur, depuis 1861; le Wyoming (États-Unis), depuis 1869; l'Autriche (dans la classe de la grande propriété), depuis 1873; l'île de Man, depuis 1881; la Finlande (pour la Diète finlandaise), la Nouvelle-Zélande et l'Etat de Colorado (un des quarante-quatre de l'Union américaine), depuis 1893.

Dans le Wyoming (36), les femmes jouissent depuis vingt-trois ans de tous les droits électoraux, aussi bien à propos des élections municipales que législatives ou présidentielles. Elles sont non seulement électrices, mais éligibles, et il y a nombre de municipalités dirigées par des femmes: on ne dit pas que les affaires communales soient plus mal soignées là qu'ailleurs. L'État de Kansas a également accordé, mais en matière municipale seulement, le droit de suffrage aux citoyennes. Là aussi il y a des «maïresses» se tirant d'affaire à la satisfaction des administrés.

En Islande, les femmes jouissent depuis 1882 du droit électoral dans la commune. A la fin de l'année 1893, la Chambre des communes d'Angleterre adopta, par 147 voix contre 126, une motion de M. Mac Claren accordant aux femmes le droit de vote dans les questions d'intérêt local. Au mois de février 1894, MM. Bajer et Herrnan Trier saisissaient le Folketing (chambre des députés du Danemark) d'un projet de loi sur le droit de suffrage des femmes et leur éligibilité aux fonctions municipales. Nous ignorons le sort qui lui a été réservé.

Antérieurement au dépôt de cette proposition (16 novembre 1893), un meeting important de dames avait été tenu à Copenhague, à l'effet de préparer l'avènement des femmes à l'électorat. Pour le moment, on bornait l'exercice de ce droit aux élections communales de la capitale, du royaume.

C'est tout récemment (le 28 novembre 1893) que les-Néo- Zélandaises ont exercé pour la première fois le droit de suffrage. Nous empruntons à M. Labadie-Lagrave (37) les très curieux détails qui suivent sur la façon dont les électrices s'acquittèrent de cette fonction: *«Les femmes ont voté comme si elles avaient de tout temps joui du droit de suffrage. Elles se sont présentées en très grand nombre dans les sections de vote et ont défilé six par six devant les urnes, comme l'exige l'usage du pays. Elles ont exécuté cette manœuvre avec une précision et une sûreté qui eussent fait honneur à de vieilles troupes électORALES.*

*Même dans les grandes villes, où les électeurs du sexe masculin ne donnaient pas toujours l'exemple de la modération et du sang-froid, les femmes ont été des modèles de réserve et de recueillement civiques. Pas un cri, pas une altercation, pas même un échange de paroles vives ne sont venus troubler la mise en pratique d'un droit exercé pour la première fois. Les rues d'Auckland avaient conservé leur physionomie habituelle, on y rencontrait seulement beaucoup moins d'ivrognes que de coutume. Ils avaient raison de ne pas se montrer, car ils étaient les vaincus de cette mémorable journée...*

*Les élections se sont faites au cri de: guerre aux ivrognes! Une majorité formidable est dès maintenant acquise à toutes les mesures de combat qui seront proposées contre les débitants de boissons. Les candidats qui ont sollicité les suffrages des femmes ont été obligés de prendre l'engagement formel de voter sans délai l'abrogation d'une loi récente qui, sous prétexte d'assurer aux électeurs de chaque district le droit de statuer eux-mêmes, à certains intervalles, sur le nombre des cabarets autorisés dans la circonscription, avait pour résultat le plus clair de garantir à ces établissements trois années de sécurité». M. Labadie-Lagrave conclut: «Les femmes ont montré de l'esprit de corps, elles ont su défendre les intérêts de leur sexe, et le premier usage qu'elles ont fait de leur droit de vote a été de détourner du cabaret les salaires destinés à faire vivre leurs enfants».*

(36) Figaro, 25 août 1892, d'après Mme May Wright Sewall.

(37) Figaro, 17 février 1894, d'après la Nineteenth Century.

Tels sont les résultats actuellement obtenus par les femmes touchant l'électorat et l'éligibilité en matière législative. En matière commerciale, où nul ne saurait contester la capacité féminine, la France vient de conférer aux femmes exerçant un commerce l'électorat aux fonctions de juges consulaires. La proposition votée est ainsi conçue: «*Les membres des tribunaux de commerce seront élus par les citoyens français, commerçants et commerçantes patentés ou associés en nom collectif depuis cinq ans au moins*». Quant aux jurys, les femmes ne sont admises à en faire partie que dans l'Etat du Wisconsin, où, si l'on en croit Mme May Wright Sewall, la justice ne serait pas plus mal rendue qu'ailleurs.

A ne s'en rapporter, comme on voit, qu'à l'action intelligente exercée par les femmes dans les occasions où il leur a été permis de manifester leurs sentiments, il ne semblerait pas inopportun de les élever immédiatement au titre de citoyennes, avec tous les droits qu'il emporte. Mais si l'expérience est la mère du progrès, les expériences sont parfois périlleuses, et il importe surtout au prolétariat (qui lutte moins pour disputer à des maîtres quelques lambeaux de bonheur que pour supprimer les maîtres et établir l'égalité) de n'en pas tenter de trop hasardeuses, sous peine de les voir-peut-être se retourner contre lui. Et, pour le surplus, de même qu'à côté des hommes éclairés, il existe un peuple d'hommes aveugles, prêts à toutes les servitudes, de même, au dessous de quelques personnalités féminines, animées d'intentions louables et pourvues de toutes les aptitudes, bien qu'étrangères pour la plupart au mouvement socialiste, il y a une masse de femmes, résignées encore aux despotismes existants et qu'il faut instruire de leurs devoirs avant de les jeter dans la mêlée sociale. Que nos compagnes conquièrent d'abord leur émancipation économique) c'est-à-dire la possession d'un salaire égal à celui de l'homme, et ce sera la preuve qu'elles seront mûres pour l'émancipation politique.

**Fernand et Maurice Pelloutier.**

-----